

Limité à  
25  
Stagiaires

De Septembre 2024 à Août 2025

# Monitorat sportif de Natation

DE L'UC1 À L'UC5 (NATATION COURSE/WATER-  
POLO/NATATION ARTISTIQUE)



**Dates du positionnement : Du 9 au 11 septembre 2024**

**Ouverture des inscriptions : 2 Mai 2024**

**Clôture des inscriptions : 25 Août 2024**

CODE RNCP : RNCP34061

**Prérequis d'inscription :**

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être licencié à la FFN
- Titulaire du PSE1 à jour de la formation continue
- Casier judiciaire au bulletin n°3 vierge
- Certificat médical de non contre-indication
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir section EPEF) ou être titulaire du BNSSA à jour
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique de niveau régional ([Cf Tableau de performance à réaliser](#)) dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

**Lieu de la formation :**

- Salles de formation (Maison Régionale des sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine)
- Positionnement : Piscine Olympique de Forbach Rue Félix Barth, 57600 Forbach

**Cours essentiellement les lundi et mardi**

Formation ouverte si un minimum de 8 stagiaires

Pour s'inscrire



**Formation ouverte à l'apprentissage  
(voir conditions en fin de fiche)**



## Objectifs de la formation

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Monitorat sportif de natation dans une des disciplines de la fédération. Titre à finalité professionnelle homologué de niveau IV (BAC...). Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional. Le titulaire est capable de :

- Encadrer un groupe en sécurité
- Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives
- S'impliquer dans le fonctionnement d'un club intégré dans son environnement territorial
- S'impliquer dans la formation des cadres au sein d'un club
- Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional



## Modalités de positionnement

La formation MSN que nous mettons en place cible l'ensemble des personnes souhaitant devenir éducateur ou entraîneur de natation. Dans le cas où des stagiaires présenteraient des UC déjà acquis dans le cadre de la formation bénévole (Ex : UC1) nous avons identifié dans notre ruban pédagogique les contenus de formation que les stagiaires pourraient se voir alléger après le positionnement.

Notre séquence de positionnement s'organise en plusieurs temps :

- Entretien visioconférence à la suite de votre inscription en qualité de pré-positionnement pour les personnes souhaitant réaliser leur formation en apprentissage
- Pratique d'auto-positionnement (lors de l'inscription en formation dans le dossier d'inscription et lors de la clôture des inscriptions, un questionnaire de compétence est envoyé aux stagiaires pour complétude).
- La phase de présentation de la formation en salle
- La phase d'entretien individuel à visé motivationnelle
- La phase de mise en situation et de pratique sportive

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## Organisation de la formation

Cette formation **se réalise en alternance** entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de Septembre à Juillet ou Août 2023. Le choix de la date de fin de stage est à préciser lors du positionnement en formation.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation). La formation est construite autour du rythme suivant : Formation en centre sur des regroupements d'une ou deux journées identifiés (**lundi/mardi**) et Alternance sur les autres jours de la semaine.

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes. Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle). Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires. La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN. Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre. Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

L'alternance se déroulera dans des structures différents agréées par la Fédération française de Natation et disposant de nageurs de la catégorie Jeunes allant du niveau Départemental au niveau Régional. Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement. Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

| Volume horaire total (natation course)         | 716 heures                      |            |
|--|---------------------------------|------------|
| Détails du parcours individualisé de formation | En centre                       | 408 heures |
|  | Dont FOAD                       | 38 heures  |
|  | Stage en structure d'alternance | 270 heures |

| Volume horaire total (water-polo/natation artistique) | 639 heures                      |            |
|---|---------------------------------|------------|
| Détails du parcours individualisé de formation        | En centre                       | 331 heures |
|   | Dont FOAD                       | 38 heures  |
|   | Stage en structure d'alternance | 270 heures |

## Calendriers des formations :

### Natation course

### Water-polo

**COMING SOON**

### Natation artistique

**COMING SOON**



## Contenu de la formation

Durant cette formation, l'ensemble des contenus vous permettra d'obtenir les compétences et certification suivantes :

- Bloc 1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
  - A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
  - A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
  - A3- Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
  - A4- Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan
- Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
  - A1 - Communication auprès des différents publics
  - A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation
- Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale
  - A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
  - A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté
- Bloc 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale
  - A1 - Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
  - A2 - Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
  - A3 - Évaluation des effets dans le cadre de cycle d'entraînement, de séances, ou de compétitions

**Obtention des compétences d'entraîneur de nageur jusqu'au niveau régional**

## Méthodes pédagogiques :

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmatives, heuristiques, interrogatives, démonstratives et applicatives. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels. La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif. Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

## Modalités de suivi de la formation :

Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN

- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



## MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

## Moyens pédagogiques :

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours :

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées. □ Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
- Pour la partie FOAD : Utilisation de la plateforme nationale collaborative E-swim (Claroline connect).

## Modalités d'évaluation :

Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.

- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN



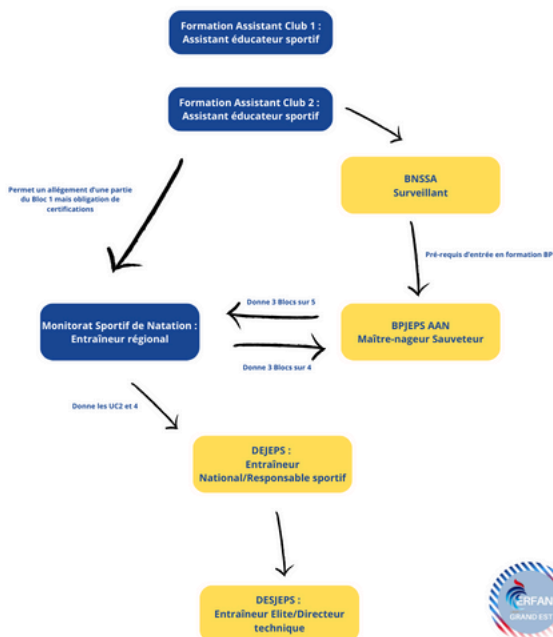


# Équivalences, suites de parcours et passerelles

## Équivalences :

|   | Dispense du test de sécurité pour les EPEF | Dispense de l'exigence de performance pour les EPEF | Dispense du test de sécurité des EPMSF | Bloc 1 | Bloc 2 | Bloc 3 | Bloc 4 | Bloc 5 |
|---|--|---|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Dispenses</b>  |  |   |  |        |        |        |        |        |
| BNSSA* à jour du maintien des acquis  | X  |   | X                                      |        |        |        |        |        |
| BF* du 1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> degré délivré par la FFN*  |  | X   | X                                      |        |        |        |        |        |
| <b>Équivalences de blocs</b>  |  |   |  |        |        |        |        |        |
| BPIEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN * | X  |   | X                                      | X      | X      | X      |        |        |
| <b>Équivalences du titre du MSN</b>   |  |   |  |        |        |        |        |        |
| DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP  |  |   |  | X      | X      | X      | X      | X      |
| DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP   |  |   |  | X      | X      | X      | X      | X      |

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessite d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.





## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : L n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)

4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire po décision.

6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.



Tarif pour la réalisation de la formation en fonction de la situation du stagiaire :

| Formation                                    | Nombre d'heure total | Positionnement (en heure) | Apports théoriques (en heure) | Visite de stage, évaluation intermédiaire et bilans de formations (en heure) | Certifications (en heure) | Frais de dossier (en €) | Coût horaire | Coût total (en €) |
|--|----------------------|---------------------------|-------------------------------|--|---------------------------|-------------------------|--------------|-------------------|
| MSN complet NC                               | 453,5                | 21                        | 405                           | 20   | 7,5                       | 25,00 €                 | 11,00 €      | 5 013,50 €        |
| MSN complet NC (En apprentissage)            | 453,5                | 21                        | 405                           | 20   | 7,5                       | 25,00 €                 | 16,00 €      | 7 281,00 €        |
| MSN complet WP/NA                            | 376,5                | 21                        | 328                           | 20   | 7,5                       | 25,00 €                 | 11,00 €      | 4 166,50 €        |
| MSN complet WP/NA (En apprentissage)         | 341,5                | 21                        | 293                           | 20   | 7,5                       | 25,00 €                 | 16,00 €      | 5 489,00 €        |
| MSN NC (Titulaire du BF2)                    | 283,5                | 21                        | 240                           | 20   | 2,5                       | 25,00 €                 | 11,00 €      | 3 143,50 €        |
| MSN NC (Titulaire du BF2) (En apprentissage) | 283,5                | 21                        | 240                           | 20   | 2,5                       | 25,00 €                 | 16,00 €      | 4 561,00 €        |
| MSN WP/NA (Titulaire du BF2)                 | 148,5                | 21                        | 100                           | 20   | 2,5                       | 25,00 €                 | 11,00 €      | 1 603,50 €        |

Financement possible :

- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ Contrat de professionnalisation
- ✓ Financement CPE
- ✓ CPF de transition professionnelle
- ✓ Promotion par alternance - Pro-A
- ✓ Plan de développement des compétences (OPCO)
- ✓ Aide individuelle à la formation (AIF)
- ✓ FNE
- ✓ Autofinancement



**Nous vous rappelons que le coût de la formation est complètement pris en charge de le cadre d'un contrat d'apprentissage !**

**L'accès à l'apprentissage n'est possible que pour les personnes réalisant un parcours complet NC/WP/NA ou les stagiaires titulaires du BF2 visant un parcours NC**

Pour les clubs souhaitant avoir de plus amples informations concernant les possibilités d'accompagnement des stagiaires dans leur projet de formation, vous pouvez consulter nos ressources réalisées par la commission ressources et emploi de la Ligue Grand-Est de Natation. N'hésitez pas à les contacter !

<https://lge-natation.fr/ressources-et-emploi/>



## Contacts

|                        |         |         |                |                                |
|------------------------|---------|---------|----------------|--------------------------------|
| Référent pédagogique   | CURE    | Antoine | 06 30 39 51 68 | antoine.cure@lge-natation.fr   |
| Référent FOAD          |         |         |                |                                |
| Référent Handicap      |         |         |                |                                |
| Référent COVID         |         |         |                |                                |
| Référent Administratif | CREUSOT | Elodie  | 06 14 35 05 88 | elodie.creusot@lge-natation.fr |



## Indicateur de résultat

| Formation   | Saison    | Taux de satisfaction des stagiaires | nombre de stagiaire | Nbre de réussite | Nbre d'échec | Nbre d'abandon | Taux d'abandon | Taux de rupture des contrats | Taux de réussite | Taux d'insertion professionnelle |
|-------------|-----------|-------------------------------------|---------------------|------------------|--------------|----------------|----------------|------------------------------|------------------|----------------------------------|
| MSN Complet | 2020-2021 | Pas de session                      | 2                   |                  |              |                | 0,00%          | 0,00%                        | 100,00%          | 100,00%                          |
| MSN Complet | 2021-2022 |                                     | 100,00%             | 2                |              |                | 0,00%          | 0,00%                        | 100,00%          | 50,00%                           |
| MSN Complet | 2022-2023 |                                     | 83,33%              | 24               | 19           | 3              | 32,00%         |                              | 79,17%           | 100,00%                          |

Pour s'inscrire

